



L'Écho de Cunac

N°9 - Juin 2016

Journal trimestriel d'informations municipales



Mairie de Cunac - 10 Grand' Rue 81990 Cunac - 05 63 55 13 93 - <http://www.cunac.fr>

Le Chant des Partisans

pour la commémoration du 8 mai 1945

Avec l'entrain et la fraîcheur de leur jeunesse, les élèves de Mme Sylvie Marty ont magnifiquement ouvert la cérémonie à Cunac, en ce vendredi 13 mai. D'une voix assurée et mélodieuse, ils ont enchaîné sans faute les cinq couplets du *Chant des Partisans*, ce fameux hymne à la Résistance, pendant la guerre de 1939-1945.

Félicitations à chacune et chacun des élèves ainsi qu'à leur enseignante, pour leur excellent travail de mémoire : la cérémonie était une belle leçon d'histoire.



*Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?
Ohé partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme !
Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes.
Montez de la mine, descendez des collines, camarades,
Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades ;
Ohé franc tueurs, à la balle et au couteau tuez vite !
Ohé saboteur, attention à ton fardeau, dynamite !
C'est nous qui brisons les barreaux des prisons, pour nos frères,
La haine à nos trousses, et la faim qui nous pousse, la misère.
Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves,
Ici, nous vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève.
Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait, quand il passe ;
Ami, si tu tombes, un ami sort de l'ombre à ta place.
Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes,
Sifflez, compagnons, dans la nuit la liberté nous écoute.
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?
Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?*

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Conseils municipaux	p. 2-4
Vie communale	p. 5-8
Vie intercommunale	p. 9
Infos diverses / Civisme	p. 10
Flashes	p. 11
État civil - Agenda	p. 12

Secrétariat de mairie

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Exceptionnellement, la Mairie sera fermée le vendredi 15 juillet 2016.

Pour les périodes du 18 au 22 juillet et du 8 au 19 août 2016, le secrétariat sera ouvert uniquement les après-midi de 13h30 à 17h30.

Séance du 30 mars 2016

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire informe le Conseil des décisions suivantes :

- attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SARL ASTRUC ArchitectureS (Gaillac), associée à IB2M (Gages), NEOTIM (Albi) et Gamba Acoustique (Labège), pour la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil de loisirs (A.L.A.É.) et à la cantine ; montant provisoire du marché de prestations de maîtrise d'œuvre : 64 800 € HT (taux de rémunération 9,60%).
- attribution de la prime prévue par le règlement de consultation de ce même marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 2 800 € HT, aux deux entreprises non retenues : M. Max Faramond (Albi) ; SARL Architecture MALACAN MARTRES (Toulouse)

Budget général 2015 : compte administratif (CA) et compte de gestion

Après la présentation par Mme Mallevalle, déléguée aux Finances, du compte administratif 2015 et après avoir constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion 2015 du Trésorier, le Conseil vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs résumés ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Résultat
607 872.47 €	954 944.66 €*	347 072.19 €

* dont 247 269.68 € de report d'excédent 2014

Investissement :

Dépenses	Recettes	Résultat
176 106.11 €	203 862.21 €**	27 756.10 €
Reste à réaliser : 95 152.14 €		Résultat définitif : - 67 396.04 €

** dont 32 195.04 de report d'excédent 2014

Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2015 au budget 2016

Le compte administratif 2015 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 347 072.19 €, Mme Mallevalle propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- pour 67 396.04 € à la couverture du déficit du budget d'investissement
- pour 279 676.15 € en report d'excédent sur le budget primitif 2016, à la section fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat, comme présentée ci-dessus.

Vote du taux des trois taxes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'augmentation de 1 % du taux des trois taxes locales, proposée par la commission des Finances.

	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Taux 2014	9,64%	17,80 %	80,64 %
Taux 2015	9,74 %	17,98 %	81,46 %
Variation 2015/2014	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %

Budget Primitif 2016

Le Conseil examine le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 908 021,15 €
- section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 386 980,29 €

En section investissement, deux programmes de 2015 sont reconduits :

- la construction du bâtiment cantine-ALAE : 146 000 €
- la mise en conformité de la salle de Spectacles : 70 000 €
- Quatre nouveaux programmes sont inscrits :
- l'achat de matériel numérique pour l'école : 5 000 €
- l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux : 6 000 €
- la poursuite des travaux au cimetière : 6 000 €
- les espaces verts d'une nouvelle tranche de la traversée du bourg : 10 000 €

Après examen détaillé du budget primitif 2016, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Mise à disposition du personnel et des locaux aux Francas de Saint-Juéry pour l'année 2015

Dans le cadre de la convention signée avec l'Association les Francas de Saint-Juéry pour le temps d'accueil périscolaire (A.L.A.É.), la commune met à disposition de cette association des membres du personnel communal ainsi que des locaux. Le montant de cette mise à disposition s'élève, pour l'année 2015, à un total de 80 420,60 € (66 491,75 € pour le personnel ; 13 928,85 € pour les locaux et divers achats). La participation des familles s'élève à 20 991,90 €. Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, le montant de 80 420,60 € pour la mise à disposition du personnel et des locaux aux Francas de Saint-Juéry pour l'année 2015.

Subvention de fonctionnement à l'Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon

Le Conseil, après délibération, vote à l'unanimité l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € à l'Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon.

Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de Cunac

Afin de financer une classe découverte « Astronomie-Sports » qui aura lieu du 27 au 29 juin 2016 à Razisse et concernera 78 élèves, les enseignants de l'École de Cunac sollicitent auprès de la Mairie une subvention exceptionnelle. Le budget total de cette classe découverte est de 11 980 €, soit 153,60 € par élève. L'Association des Parents d'Élèves apportant une contribution de 4 000 €, une subvention municipale de 3 000 € permettrait de réduire la participation par élève à une soixantaine d'euros. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Coopérative Scolaire de Cunac.

Subvention à la Scène Nationale d'Albi

Conformément à la convention signée entre la Mairie de Cunac et la Scène Nationale d'Albi pour l'organisation de spectacles à Cunac, la subvention forfaitaire de fonctionnement versée à la Scène Nationale d'Albi s'élève pour 2016 à 3 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, le premier versement de cette subvention, d'un montant de 1 800 €, à la Scène Nationale d'Albi.

Rétrocession d'une concession au cimetière

Une personne, ayant acquis une concession perpétuelle au cimetière de Cunac, a fait part à la commune, par courrier, de son souhait de la lui rétrocéder. Le montant à rembourser au concessionnaire, par la commune, doit être calculé comme suit :

- le prix de rétrocession est limité au deux tiers du prix d'achat ; le troisième tiers, à destination du Centre Communal d'Action Sociale, ne pouvant donner lieu à remboursement ;
- le remboursement est calculé au prorata de la période restant à courir jusqu'à la date d'échéance du contrat (pour une concession perpétuelle, la durée maximale est de 50 ans).

La concession ayant été vendue pour un montant de 229 €, le montant à rembourser au concessionnaire, après calcul, s'élève à 119,08 €. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, la rétrocession de cette concession pour le montant ci-dessus.

Séance du 2 mai 2016

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire présente au Conseil les deux décisions suivantes :

- avenant au contrat de maintenance de la climatisation des bâtiments communaux et des trois logements sociaux ;
- encaissement du remboursement d'un bris de glace à la salle de Sports, en date du 12 novembre 2015 (1 182,76 euros TTC).

Questions diverses

Recensement 2016

On comptabilise 653 logements d'habitation à Cunac, dont 28 vacants. 1534 formulaires ont été distribués. La population apparaît stable, en attente du chiffre exact de 2016 (précédent recensement en 2011).

Communication

L'Echo de Cunac n°8 a été distribué cette semaine.

Travaux Terrain municipal situé Grand Rue

La 2^{ème} cuve a été enlevée il y a trois semaines ; le taux d'hydrocarbure relevé ne dépasse pas le seuil toléré. Un forage, réalisé à 12m de profondeur, a montré qu'il n'y avait pas d'eau à cet endroit. Un prélèvement des gaz du sol a été effectué (analyses en cours). Après réception du rapport d'analyse, un plan de gestion des terres à dépolluer sera envisagé.

Conseil d'école du 14 mars

- de nouveaux investissements vont être réalisés : deux TBI (Tableaux Blancs Interactifs), subventionnées à hauteur de 30 %
- effectif prévu à la rentrée : environ 123 enfants et 5 classes
- l'argent rapporté par l'APE au loto de l'école permettra de financer une partie de la classe découverte à Razisse
- Carnaval du 18 mars organisé par l'école et l'APE
- sorties prévues au Musée Toulouse-Lautrec et au Château du Colombier
- Fête de l'École le vendredi 17 juin
- exercices Incendie et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) ; le prochain PPMS concernera le risque Attentat

Associations

- la soirée à thème du CAC (Comité d'Animation de Cunac) du 30 avril est annulée
- Foyer Laïque : des représentations théâtrales ont été ajoutées à la programmation (voir l'encart joint à *L'Echo* n° 8)
- repas du BCCL (BASKET CLUB CUNAC LESCURE) : 130 participants. Le club est dynamique et compte une centaine de licenciés

Avis du Conseil sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020 de l'Albigeois

Le PLH précise les moyens, notamment fonciers, à mettre en œuvre par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale, compétents en matière d'urbanisme, afin de parvenir aux objectifs fixés. Le projet de PLH 2015-2020 de l'Albigeois, arrêté le 7 avril 2016 par le Conseil communautaire, comporte quatre objectifs :

- piloter la politique locale de l'habitat
- renforcer l'attractivité résidentielle de l'Albigeois
- répondre aux besoins des plus vulnérables
- améliorer la qualité du cadre de vie

Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable au projet de PLH 2015-2020 de l'Albigeois.

Rétrocession d'une concession au cimetière

Ayant acquis une concession perpétuelle en 1987, une personne souhaite la rétrocéder à la commune. Cette rétrocession peut être admise à titre onéreux ou gracieux. Après concertation, la personne accepte de le faire à titre gracieux.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce en faveur de cette rétrocession.

Modification des statuts du SDET

La commune de Cunac est membre du Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET). Afin de clarifier le cadre juridique de certaines activités du SDET, le comité syndical du 11 avril 2016 a déposé un projet de modification des statuts du syndicat, projet qui a été communiqué pour avis à tous ses membres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable à la modification des statuts du SDET.

Création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de première classe

Après appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience d'un employé communal, Adjoint Technique Principal de deuxième classe à temps complet, celui-ci peut prétendre au grade d'Adjoint Technique Principal de première classe à temps complet. Madame le Maire propose au Conseil la création d'un tel poste pour cet employé communal à compter du 1er septembre 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide de créer ce poste et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Création d'un emploi d'Adjoint Technique de première classe

De même, après appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience d'une employée communale, Adjoint Technique de deuxième classe à temps non complet, celle-ci peut prétendre au grade d'Adjoint Technique de première classe à temps non complet. Madame le Maire propose au Conseil la création d'un tel poste pour cette employée communale à compter du 7 juin 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide de créer ce poste et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2017

Pour l'année 2017, les trois personnes tirées au sort lors du Conseil, c'est-à-dire Nathalie CABANEL-RASCOL, Raymond SOULAGES et Sébastien FERNANDEZ, en seront dûment avisées.

Questions diverses

Extension d'activité de la société Jalby Christian Logistique Transport (JC L-T)

En mars dernier, la société JC L-T, 17 rue de la Plaine à Cunac, a obtenu de la Préfecture un avis favorable à l'augmentation de sa production de verre broyé, portée à 17,5 tonnes par jour.

Les remarques de la commune sur cette extension,

formulées le 26 octobre 2015, ont été prises en compte, à part la création d'un comité de suivi, lequel, selon la Préfecture, ne relève pas de la compétence de la commune.

Mise en conformité de la salle de Spectacles

Les marchés Gros œuvre et Menuiseries extérieures, ayant été déclarés infructueux, viennent d'être relancés. La commission d'appel d'offres se réunira à nouveau le 19 mai prochain. Malgré un surcoût probable, les travaux seront engagés cet automne.

Projet de construction du bâtiment périscolaire Grand'Rue

Suite à la réunion du 3 mars avec l'architecte, les quelques modifications demandées ont été effectuées (accès des sanitaires depuis la cour, élargissement de la salle de repos, adjoint de porte-fenêtres et de points d'eau sous les préaux), avant validation du plan de l'avant-projet sommaire. Une réunion de présentation du projet est prévue au cours de cette phase d'études.

Équipement numérique à l'école

En rapport avec la prochaine acquisition de deux tableaux blancs interactifs (TBI) à l'école (coût : 4 500 euros), une subvention de 35% est attendue (montant : 1 500 euros) au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux).

Travaux de dépollution du terrain 43 Grand'Rue

Après les diverses analyses, le site a été sécurisé, dans l'attente de l'Étude Quantitative des Risques Sanitaires (E.Q.R.S.) et de la mise en œuvre d'un plan de gestion des terres, prévu pour juin. La subvention attendue de l'ADEME est de 55% du montant des futurs travaux de dépollution du site.

Communication

L'Écho de Cunac n°9 de juin 2016 sera distribué avec l'Écho des Assos n°3. Les associations doivent fournir un article et des photos sur leurs activités, dans les délais demandés.

Commémoration

La cérémonie du 8 mai 1945 aura lieu le vendredi 13 mai à 18h30, avec la participation de la classe de Madame Sylvie Marty.

École

À la prochaine rentrée, l'effectif devrait légèrement baisser mais il n'est pas prévu d'inscription d'enfants en TPS (très petite section / enfants nés en 2014).

La commission des Affaires scolaires se réunira en juin pour mettre à jour les règlements de la cantine et de l'ALAÉ.

Vie associative

La réunion annuelle des associations aura lieu à l'Espace Associatif le jeudi 16 juin à 20 heures.

Prochaines manifestations

- Spectacles du Foyer : 14, 15, 21, 27 et 28 mai
- Vide-greniers : 22 mai
- Aubades du CAC : 28 mai
- Spectacle de la Scène Nationale : 12 juin
- Fête de l'école : 17 juin
- Fête du village : 24, 25 et 26 juin
- Conseil municipal : 27 juin

Commémoration du 8 mai 1945



En ce 71^{ème} anniversaire de l'Armistice, le message de l'État, évoquant la Résistance, était pleinement en phase avec l'introduction de la cérémonie par le Chant des Partisans.

Voici quelques extraits de ce message, lu par Madame le Maire, Delphine Deshaies-Galinié :

« ...La lutte fut aussi menée de l'intérieur, dans l'ombre de la clandestinité et de la répression nazie. Ces femmes et ces hommes ordinaires ont choisi la Résistance parce qu'ils étaient convaincus au fond d'eux-mêmes des valeurs qu'ils portaient, parce qu'ils cherchaient simplement à servir la France...

...Il faut se souvenir, aujourd'hui, de toutes ces femmes, de tous ces enfants, de tous ces hommes qui ont souffert et qui portèrent cette souffrance jusqu'à leur mort : les réfugiés, les victimes des bombardements, les prisonniers de guerre, les internés, les déportés...

... De toutes ces souffrances et de tous ces courages est née l'Europe libre et en paix : un héritage dont nous devons rester les gardiens vigilants... »

Malgré l'heure inhabituelle, les fidèles Cunacoises, Cunacois, personnalités et élus, attachés aux commémorations autour du monument aux Morts de Cunac, étaient venus en nombre pour assister à cette cérémonie et se retrouver ensuite à la mairie autour du verre de l'amitié.

Le Chant des Partisans

En 1943, Joseph Kessel et Maurice Druon, deux écrivains venus rejoindre les Forces Françaises Libres à Londres, composent le texte sur la mélodie d'une jeune artiste, Anna Marly. Ce chant devient le générique de l'émission de la BBC *Honneur et Patrie*. Cette « Marseillaise de la Résistance » larguée par des avions de la Royal Air Force sur la France occupée, est également transmise par le bouche à oreille. Écoute clandestinement à la radio, le *Chant des Partisans* devient l'hymne de la Résistance, au moment même où Jean Moulin unifie la Résistance intérieure française.



Une nouvelle statue à l'église



La commune de Cunac est propriétaire d'un objet d'Art sacré : une statue de Vierge en bois doré et polychromé, datée du 19^{ème} siècle et inscrite en 1993 au titre des Monuments Historiques.

Auparavant, la statue était conservée à l'Archevêché. Suite à la volonté de la commune de récupérer cet objet et de le restaurer, la statue a été restituée à son propriétaire avant

d'être confiée à l'Atelier du Rouge-gorge (Naucelle) pour restauration (coût : 1 252 € HT).

Cette opération a pu être réalisée grâce aux subventions du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

Prochainement, la statue sera mise en bonne place dans l'église, sur un socle sécurisé.

École

Deux nouveaux TBI à la rentrée

En septembre 2016, deux nouvelles classes seront équipées d'un Tableau Blanc Interactif (TBI). Il y aura donc trois classes qui seront dotées de cet équipement novateur.

Choisi en concertation avec l'équipe enseignante, ce matériel a été acheté suite à un appel d'offres passé par l'Association des Maires du Tarn (coût : 4 567 € HT, subventionné à hauteur de 35 % par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Comme l'an passé, il sera installé par les soins de la Mairie.

Chaque TBI comporte :

- un tableau blanc émaillé permettant à la fois l'écriture avec des feutres effaçables et la projection,

- un vidéo-projecteur interactif et une paire d'enceintes amplifiées,
- un ordinateur portable,
- un scanner.

Un TBI est un tableau sur lequel il est possible d'afficher l'écran d'un ordinateur et de le contrôler directement à l'aide d'un stylet (crayon-souris).

Il permet donc d'utiliser en classe des ressources multimédias (images, vidéos musicales) avec beaucoup de facilité.

On peut aussi écrire sur le tableau blanc ou sur une image projetée grâce au stylet. Le travail peut être sauvegardé pour une utilisation

ultérieure. Il est possible d'utiliser des manuels scolaires projetables.

Les situations d'apprentissage sont rendues plus dynamiques pour les enfants. C'est une nouvelle façon de travailler pour les enseignantes et leurs élèves.



Communiqué des CM2 (classe de Mme Carine Lambert)



Cette année, tous les élèves de l'école ont lu des ouvrages sélectionnés par « Les incorruptibles ». Fin mai, après débat, chaque classe a élu son livre préféré. Nous avons enfin découvert que notre favori n'était pas forcément celui choisi par le reste des votants. Il y avait par exemple près de 72 000 votes pour le niveau CM2/ 6^e.

Notre classe, en liaison avec d'autres enfants de CM2 et de 6^e, a réalisé des carnets de littérature. Nous y avons collecté des écrits en lien avec certains romans, des lectures personnelles, des dessins

Le mardi 3 mai, nous avons rencontré les élèves de 6^e3 à la Médiathèque de Saint-Juéry.

Nous avons ainsi, dans des cercles de lecture, dialogué autour des romans, lisant nos passages préférés, nous remémorant des moments-clés, tristes ou rigolos

Nous avons aussi présenté nos carnets et exploré ceux des élèves de sixième. Nous avons enfin découvert avec entrain les « coups de cœur » des bibliothécaires. Nous avons beaucoup apprécié cette matinée réservée à la littérature et au partage.

Nous sommes fiers car nos carnets sont maintenant exposés au CDI du collège !!!

Un grand merci aux bibliothécaires de Saint-Juéry qui nous ont permis de découvrir ou redécouvrir les richesses de la Médiathèque.



Les élèves de CM2

Précieuse biodiversité au Parc Jean-Louis PUEL

Notre « Chemin des deux vallons », à Cunac, appartient au réseau des « Balades en Albigeois » de l'Agglo. Constitué de deux boucles nouées au cœur du village, ce chemin de randonnée communautaire offre une palette de paysages pittoresques. Sur une des boucles, à partir du centre bourg, un crochet mérite le détour : il suffit de suivre les panneaux « Parc Jean-Louis Puel ».



Dans les bois, un sentier descend au fond d'un vallon et mène à un grand pré, encadré d'arbres majestueux et bordé par le clair ruisseau de la Pontésié. Ce parc porte le nom de son donateur cunacois, Jean-Louis Puel (1943-2000), qui a légué les deux hectares de ce vallon à la commune. Selon sa volonté, cet

espace naturel est devenu un parc public de loisirs, équipé de bancs et d'un parcours sport-santé.

Depuis 2010, l'extrémité boisée en aval du parc est devenue un espace réservé à la biodiversité. En effet, un inventaire des insectes (entomofaune) et des plantes (fleurs, arbustes, arbres), effectué sous l'égide de l'Agglo, a révélé que le site constitue une richesse pour les activités de pollinisation des fleurs et des arbres, grâce à la présence de nombreux insectes pollinisateurs tels que lépidoptères, hyménoptères et diptères.

Pour protéger ce site, une gestion différenciée a été mise en place par la commune : maintien du bout du vallon sous le régime d'une seule tonte annuelle en fin d'automne afin de préserver la diversité végétale ; maintien en place dans les sous-bois des arbres morts, souches, tas de branchages, ronciers et massifs d'orties pour offrir des refuges à l'entomofaune.

Au printemps, une foule d'insectes y est attirée, que ce soit par le jaune soleil des ficaires et des pissenlits, le doux mauve des cardamines des

prés, le bleu pâle de la menthe aquatique au délicieux parfum ou le vert clair d'une élégante liliacée, l'ornithogale des Pyrénées.

De plus, à toute heure, le fond sonore y est naturel : chants d'oiseaux, murmures du ruisseau et parfois, à l'aurore ou au crépuscule, brefs craquements dus au passage d'un chevreuil ou d'un renard.

Discret maillon de la *Trame Verte et Bleue** de l'Albigeois, le tranquille Parc Jean-Louis Puel constitue un but de promenade agréable pour tous et un espace naturel de détente bien préservé.



Cardamine des prés

* Ensemble d'espaces naturels reliés par des corridors végétaux ou aquatiques, permettant à la faune et à la flore de se développer.



Spectacles *Au Fil du Tarn*

L'homme V (arts croisés)

Spectacle du dimanche 12 juin 2016



Le 8^{ème} spectacle Au Fil du Tarn donné à Cunac est venu confirmer la qualité du programme de la Scène Nationale d'Albi.

Assis autour d'une piste noire circulaire, plongés aussitôt dans une atmosphère magique, les spectateurs médusés se sont laissés envoûter pendant une heure par les prouesses des deux artistes : Vincent Warin, ancien athlète et vice-champion du monde de BMX, accompagné par William Schotte, talentueux conteur et violoncelliste.

Avec une diction parfaite, sur un texte tragi-comique haut en couleur, la voix du conteur alterne avec celle du violoncelle, tantôt discordante et agressive, tantôt douce et caressante.

Héros déchu de ce conte burlesque, le virtuose du BMX, lui, n'émet que quelques sons mais son visage parle : d'abord fermé, puis rayonnant du plaisir de pédaler, enfin ravagé par la souffrance de l'effort.

En un véritable ballet-pantomime, avec une vélocité, une énergie et une maîtrise de l'équilibre sidérantes, l'artiste fait corps avec son BMX. Il enchaîne des acrobaties plus inventives les unes que les autres, saute, glisse, pivote, danse, patine, virevolte ou se contorsionne avec l'élasticité d'un félin. Par des trouvailles ingénieuses, Vincent Warin sait même faire chanter son vélo !



Cet excellent spectacle a été suivi par un apéritif offert par les organisateurs (Mairie et Foyer laïque). De plus, le Bapla-truck d'un professionnel cunacois, Olivier Soto, a assuré une restauration originale : un délicieux Tarn-Burger 100% filières locales, autour duquel les artistes ont pris le temps d'échanger en toute simplicité avec les spectateurs, lors de cette agréable fin de soirée.

Programmation 2016-2017

Après différentes propositions de la Scène Nationale d'Albi, les membres de la commission, composée d'élus et de membres du Foyer Laïque ont programmé les quatre spectacles suivants pour la saison 2016-2017 :

• **Dimanche 20 novembre 2016 à 17h**

Prends-en de la graine (théâtre/cirque) - Salle de Spectacles

• **Vendredi 24 février 2017 à 20h30**

Les deux frères et les lions (théâtre) - Salle de Spectacles

• **Mardi 25 avril 2017 à 20h30**

Vox Bigerri (chant polyphonique) - Église de Cunac

• **Jeudi 18 mai 2017 à 20h30**

Quintette Akebia (musique classique) - Salle de Spectacles



Bords de routes : l'Agglo en marche vers le fauchage raisonné

Le respect de l'environnement et un regard différent sur la nature font évoluer dans le bon sens les pratiques d'entretien des bords de routes.

Qu'est-ce que le fauchage raisonné ? C'est ne couper l'herbe qu'aux endroits où c'est nécessaire, en termes de sécurité des usagers, c'est-à-dire :

- dans les virages ou les zones exigeant une bonne visibilité, comme, par exemple, à proximité des carrefours,
- au bord immédiat de la route, pour une meilleure lisibilité de son tracé,
- au niveau de la signalisation routière,
- sur les talus et dans les fossés mais de façon restreinte.

Petit à petit, on a pris conscience de la nécessité de protéger les « dépendances vertes », espaces naturels situés entre la route et le milieu extérieur.

Il s'agit des accotements, fossés, talus, délaissés et giratoires, tous propices à une faune et à une flore très diversifiées.

- Finis le broyage végétal et le

rasage des talus provoquant leur érosion. Place au fauchage raisonné respectant la végétation mais limitant les plantes invasives.

- Finis le rabotage des parois des fossés et le surcreusement de leur fond. Place à un enherbement maîtrisé des parois et à un curage mesuré du fond.



Il y a quatre ans, le Département a ouvert la voie du fauchage raisonné. Le long des 4 100 km de routes départementales, une gestion raisonnée des « dépendances vertes » est désormais mise en œuvre, avec esthétique et efficacité. Cette nouvelle gestion consiste à :

- limiter le débroussaillage des talus,

- diminuer les passages de fauche,
- supprimer l'usage des désherbants chimiques.

L'Agglo prend la même voie que le Département.

À l'échelle communautaire, elle s'oriente vers une harmonisation des pratiques d'entretien des bords de route. Cette harmonisation prendra effet en fin d'année, lors de la passation des marchés. Avec le choix d'une gestion raisonnée du fauchage (ainsi qu'avec sa démarche ZÉRO PHYTO sur les espaces publics), l'Agglo opte pour :

- la garantie de la pérennité des voiries et de leurs « dépendances vertes », tout en assurant une parfaite sécurité des usagers,
- la maîtrise du coût d'entretien des bords de route,
- la préservation de la précieuse biodiversité des « dépendances vertes », en accord avec le Plan Énergie Climat Territorial (P.E.C.T.) de l'Albigeois.

Par la prochaine mise en œuvre du fauchage raisonné, l'Agglomération contribuera à mieux préserver l'environnement de l'Albigeois.

Village propre : collecte et gestion des déchets

Depuis 13 ans, l'Agglo gère les déchets et la propreté sur le territoire de ses 17 communes :

Deux collectes à Cunac

- Le MARDI : collecte des déchets ménagers, à placer dans les conteneurs fournis par l'Agglo.
- Le JEUDI : collecte sélective des déchets recyclables, à placer dans des sacs jaunes fournis par l'Agglo et disponibles à la mairie.

Cas particulier : en principe, toute tournée de collecte tombant un jour férié est assurée le lendemain.

Tri du verre

Le verre doit être déposé dans un des 4 conteneurs de la commune ou bien dans le conteneur enterré dédié au verre, Place du Mail.

Conseil pour l'été

Si vos déchets ménagers sont malodorants, n'attendez pas la collecte du mardi mais jetez plutôt votre sac (50 litres au maximum) Place du Mail, dans le conteneur enterré dédié à ces déchets et régulièrement vidé par l'Agglo.

Place nette...sur la Place du Mail

L'espace propreté, utilisable 24H sur 24, est constitué de 4 conteneurs enterrés : ordures ménagères, verre, emballages ménagers, journaux et magazines.

Les déchets encombrants de toutes sortes ne doivent pas y être déposés. Ils peuvent être apportés à la déchetterie de Saint-Juéry, ouverte du mardi au samedi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Contact : 05 63 45 06 09

Guide du tri

Mieux trier ses déchets, c'est protéger son environnement. Afin de bien savoir trier vos déchets, n'hésitez pas à demander à la mairie le « Guide pratique du tri - Trier, c'est ma nature ! », édité par l'Agglo.

Pour tout conseil, information ou observation concernant vos déchets, vous pouvez appeler les services de l'Agglo :

Service Collecte : 05 63 76 06 07

Service Propreté : 05 63 76 06 08



Élections en 2017

L'année 2017 sera une année d'élections. En effet, les **élections présidentielles** se tiendront les dimanches 23 avril et 7 mai 2017. Quant aux **élections législatives**, elles auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.

En vue de ces prochaines élections, les nouvelles inscriptions sur les listes électorales doivent être effectuées avant le 31 décembre

2016, au secrétariat de la Mairie. Vous devez pour cela, vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Si vous avez changé d'adresse et que votre nouvelle adresse ne correspond pas à votre inscription électorale, il est possible que vous soyez radié des listes de la commune. Il convient donc de contacter votre mairie d'origine pour

savoir si vous figurez toujours sur les registres électoraux. Si vous avez été radié, pensez à vous rapprocher de la mairie de votre nouvelle résidence.



4L Trophy 2017

Alexis Soto et Loïc Layssac, deux Cunacois âgés de 20 ans, participeront du 16 au 26 février 2017 à la 20^{ème} édition du 4L Trophy. Considéré comme le plus grand raid étudiant d'Europe, le 4L Trophy est une fantastique aventure humaine, solidaire et sportive, rassemblant chaque année 2700 participants âgés de 18 à 30 ans sur les routes du désert marocain, avec pour mission d'acheminer du matériel scolaire ensuite redistribué.



D'ores et déjà au travail, nos deux jeunes Cunacois ont créé l'association « Des Tarnais et une 4L » qui va leur permettre de financer leur projet. Ils nous donneront de leurs nouvelles dans L'Écho de Cunac n°10 de septembre.

CIVISME

Circulation et stationnement sur les places

Plusieurs plaintes sont parvenues à la Mairie au sujet de stationnement gênant ou de circulation dangereuse sur les places de la commune : Place de la Grèze devant l'école, Place du Mail près de l'épicerie et Place de l'Église.

Par civisme et surtout pour la sécurité des enfants comme celle des adultes, les conducteurs doivent :

- respecter les places de stationnement tracées au sol,
- éviter le stationnement anarchique, même provisoire, car il peut gêner le passage des piétons, l'accès aux bâtiments ainsi que l'entrée et la sortie des véhicules,
- manœuvrer leur véhicule avec la plus grande prudence, en particulier aux abords de l'école.

D'ailleurs, suite à des manques récurrents de civisme ou de prudence à cet endroit, la Mairie envisage de faire appel à la gendarmerie pour y effectuer des contrôles réguliers.



Chiens errants

De même, suite à des plaintes, la Mairie en appelle à la responsabilité et au civisme des habitants de Cunac, propriétaires d'un chien, pour qu'ils ne laissent pas divaguer leur animal.

Celui-ci peut être dangereux pour les personnes, en particulier pour les enfants, et causer des dégâts ou accidents sur les voies publiques.

Selon la loi 99-5 du 6 janvier 1999, est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.



Molière au Foyer laïque de Cunac



Merci, Jean-Baptiste Poquelin, d'avoir osé choisir le métier de comédien et d'avoir bourlingué en province, y compris à Albi, enrichissant ainsi votre expérience des hommes.

Merci d'avoir créé une œuvre toujours vivante, si bien que nos petits jeunes ont pu présenter un kaléidoscope d'extraits de vos pièces, dans une ambiance de récréation.

Nos adultes nous ont enchantés d'un Bourgeois Gentilhomme joyeusement coloré et actualisé.

Et que dire des Précieuses ridicules, votre première pièce à votre retour à Paris ? Une comédie toujours délicieusement pétillante. Pour le Mariage forcé, nous l'avons traduit en occitan. Vous en seriez fier, car à Pézénas et à Béziers, cette langue du pays d'Oc vous était familière.

Il n'y a qu'une pièce qui n'était pas de vous : La nuit d'Alceste, mais elle vous rendait hommage. Vous jouiez pour la première fois Le Misanthrope, tandis que vos amis de toujours, les Bédart et toute l'équipe de comédiens avaient le trac dans les coulisses.

Notre époque a besoin de vos joyeuses satires, de votre courage, de votre humanité et de votre rire.

Merci, Molière.

Rédaction : Foyer Laïque de Cunac



Derniers ateliers à l'ALAE



Gala US Danse



Ils sont nés



CABROLIÉ CASSAN Timéo, Bernard, Claude
le 11 avril 2016

TRANIER VIALA Léanne, Charlie, Claire
le 31 mai 2016

AÏSSA Oscar, Adam, Iliès
le 9 juin 2016

Ils nous ont quittés...

CABROL épouse LAVAGNE Jacqueline, Gilberte, Marie-Louise, le 6 mai 2016

PAUTHE Henriette, Rose, Paulette,
le 14 mai 2016

BEC Guy, Christian, Yves,
le 23 mai 2016

CHABERT veuve DELAGE Odile, Anne, Marie
le 10 juin 2016



AGENDA

Juin

Vendredi 24 au dimanche 26 juin :
Fête du village (*Comité d'Animation de Cunac*)

Dimanche 26 juin :
Cérémonie au Monument aux morts, 12h00

Lundi 27 juin :
Conseil municipal, 20h30

Juillet / Août



Vacances...



Septembre

Dimanche 11 septembre :
Randonnée « La balade montéliote » (Lamontéliarié)
(*Foyer Laïque*), Départ 8h30

Samedi 17 - Dimanche 18 septembre :
Journées Européennes du Patrimoine
(Église St Jacques de Cunac), Petit musée d'Art sacré

Dimanche 27 septembre :
Randonnée « Sauveterre et Bastides » (Naucelle – Sauveterre)
(*Foyer Laïque*), Départ 9h

